



## PROCÈS-VERBAL

des opérations électorales pour la désignation des membres du  
conseil régional d'orientation  
de la délégation régionale Bourgogne – Franche-Comté du CNFPT

### COLLÈGE DES COMMUNES AFFILIÉES

L'an deux mille vingt-et-un, le 9 février, en exécution du décret n°87-811 du 5 octobre 1987 modifié relatif au CNFPT et de l'arrêté du président du CNFPT n° 128197 du 20 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des élections aux conseils régionaux d'orientation placés auprès des délégués régionaux du CNFPT, la commission chargée du recensement et du dépouillement des votes prévue à l'article 33-2 du décret précité, s'est réunie, au siège de la délégation, sous la présidence de M. FICTOR Yves, Directeur de la délégation Bourgogne-Franche-Comté et composée de :

- Mme KEIFLIN Laura, Première conseillère à la chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté, membre titulaire
- Mme LAUWERIER Patricia, Chef du pôle conseil et contrôle de légalité du bureau des collectivités locales à la Préfecture de Côte-D'Or, membre suppléant remplaçant le titulaire absent

La commission a procédé au recensement et au dépouillement des enveloppes adressées par correspondance, par les électeurs à la délégation régionale, au plus tard le 8 février 2021 à 16 heures.

#### I. DÉCOMPTE DU NOMBRE DE VOIX

- Nombre de sièges à pourvoir :	5
- Nombre d'électeurs inscrits :	156
- Nombre d'enveloppes extérieures recensées (x) :	109
- Nombre d'enveloppes extérieures non validées (y) : (parvenues hors délai, ou ne comportant pas les mentions prévues à l'article 12 de l'arrêté du 20 novembre 2020, ou ne comprenant pas une seule enveloppe de scrutin)	6
- Reste nombre de votants ( $A = x - y$ ) :	103
- Nombre d'enveloppes de scrutin recensées dans l'urne :	103
- Nombre d'enveloppes extérieures ne contenant pas d'enveloppe de scrutin (B) :	0
- Bulletins nuls (C) :	1
- Bulletins blancs (D) :	0
- Suffrages exprimés ( $E = A - [B+C+D]$ ) :	102

Nombre de voix obtenues par la liste conduite par Mme JARROT Marie-Claude : 102

## II. PROCLAMATION DES RÉSULTATS

La commission proclame élu-e-s :

Titulaires	Suppléants
1. JARROT Marie-Claude, maire de Montceau-les-Mines	GORDAT Gérald, adjoint au maire de Charolles
	AMIOT Marie-Christine, maire de Saint Firmin
2. SORET Nicolas, maire de Joigny	GOUX Patrick, maire de Colombe-les-Vesoul
	FROEHLIY Patrick, maire de Lougres
3. DÉSIÉ Michel, maire de Passavant-la-Rochère	PRINCE Jacques, conseiller délégué Pontarlier
	GERARDIN Jean-Pierre, conseiller municipal de Charny Orée de Puisaye
4. GOURMAND Patricia, maire d'Asnières-les-Dijon	STEYAERT Franck, maire de Thoiria
	RAVEY Françoise, maire de Morvillars
5. HIRSCH Christian, maire de Villars sous Ecot	ROICOMTE Romuald, conseiller municipal de Belfort
	PIQUARD Charles, maire d'Osse

## III. OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

Néant

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 9 février 2021 en double exemplaire, est signé après lecture par le président et les membres de la commission.

M. FICTOR Yves, Directeur de la délégation Bourgogne-Franche-Comté du CNFPT et président de la commission



Mme KEIFLIN Laura, Première conseillère à la chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté, membre titulaire de la commission



Mme LAUWERIER Patricia, Chef du pôle conseil et contrôle de légalité du bureau des collectivités locales à la Préfecture de Côte-D'Or, membre suppléant de la commission remplaçant le titulaire absent

